

**COMMUNE DE FREHEL**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du jeudi 23 novembre 2023**

**Date de convocation :** 15 novembre 2023  
**Date d'affichage :** 17 novembre 2023

**Nombre de Conseillers en exercice :** 18  
**Nombre de Conseillers présents :** 12  
**Nombre de Conseillers votants :** 14

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Etaient présents :** Mme MOISAN, M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, DURAND, NABUCET formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :** M CALLIOT pouvoir à M CHOLET, Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN.

**Etaient absents :** MM RENOARDIERE, GREBERT, BELLANGER, LEMOINE

Mme COQUELIN est nommée secrétaire.

**RAPPORTEUR :** Mme MOISAN

**DELIBERATION N°2023-2-068 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2024.**

Mme le Maire informe l'Assemblée que par circulaire du 12 septembre 2023, M le Préfet des Côtes d'Armor a transmis aux collectivités locales l'appel à projets relatif à la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour la programmation 2024.

Les demandes de subventions sont à déposer avant le 11 décembre 2023.

La commune de Fréhel est éligible à la DETR au titre des communes dont la population n'excède pas 2000 habitants.

La DETR permet de financer des projets d'investissement dans le cadre de priorités nationales et notamment le patrimoine immobilier des communes (hors travaux concernant les logements).

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter cette subvention pour le projet de construction d'un espace tourisme (office de tourisme et salle municipale).

L'estimation des travaux, hors honoraires et frais divers, s'élève à 1 146 740 € HT.

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter une subvention de 30 % sur la base de 1 146 740 € HT au titre de la DETR 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2024 pour la création d'un espace tourisme,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

<b>Coût de l'opération H.T. (hors honoraires et frais d'études)</b>	1 146 740 €
Subvention attendue	
• DETR 2024 (30% au titre du patrimoine immobilier)	344 022 €
Autofinancement et emprunt (Hors TVA)	802 718 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de projet.

• **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Mme MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 24/11/2023

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le secrétaire de séance,

Mme COQUELIN

